



Contrat de mariage/succession

Par **LANE**, le **13/02/2008 à 16:46**

Je vis actuellement en concubinage sans enfants et ns envisageons de nous marier prochainement. Nous sommes propriétaires d'un appartement depuis 1998 mais cet appartement a été mis chez le notaire qu a mon nom volontairement.rnEn effet mon concubin a eu d'une précédente union des jumeaux (age 14ans)qui ne connaient pas et qui n'a jamais vu (pour des raisons personnelles) mais par contre il les a reconnu a la naissance et verse une pension alimentaire depuis la naissance.rnrnEtant donné que tous nos biens sont a mon nom, je sais qu'en cas de décès mon concubin n'est pas protégé et qu'il n'aurait droit a rien , c'est pourquoi nous voulons régulariser la situation par le mariage rapidement mais nous ne savons pas sous quel régime se marier afin que moi de mon coté je ne sois pas pénaliser car si on se marie sous la communauté en cas de décès la part de mon concubin ira aux enfants rnrnpouvez vous m'éclairer pour me dire quel contrat de mariage serait le plus approprié à notre situation, faut il que je garde l'appartement qu a mon nom et lui faire ensuite donation ou testatement ?????rnrnmerci pour votre aide car nous n'avons pour le moment pas de réponsernrnLANE

Par **Visiteur**, le **13/02/2008 à 22:00**

L'appartement est à votre nom AVANT MARIAGE, il restera donc un bien personnel pour vous, les enfants de votre mari ne peuvent PAS prétendre à quelque chose sur celui-ci.rnEn revanche, si VOUS disparaîsez, comme vous n'avez pas d'enfants, il pourra choisir l'usufruit et rester dans le logement.rnMais personnellement, je vous conseille de faire une Donation au dernier vivant pour augmenter vos droits respectifs.